



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 septembre 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant de l'Indonésie au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 11 septembre 2007 par le Ministre indonésien des affaires étrangères, attestant que R. M. Marty Muliana Natalegawa a été nommé représentant de l'Indonésie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

